



# FEUCHEROLLES . COM'

FEVRIER 2010

## *Regard sur le budget de votre commune*

### *La situation financière actuelle*

L'analyse des comptes de la commune reflète, selon l'observatoire de la Trésorerie Principale de Plaisir, une situation saine dans sa globalité permettant d'envisager certaines actions de développement pour le village avec une capacité d'emprunt extrêmement favorable, sachant que la dette communale avoisine les 5%, seuil relativement bas pour une collectivité territoriale.

De plus, l'excédent reporté d'année en année libérant un autofinancement de 650 000€ pour le Budget Primitif 2010, conforte dans la section d'investissement une capacité à financer les projets inscrits au Plan d'Action Municipal.

En **fonctionnement**, des recettes stables permettent de projeter une capacité d'emprunt raisonnable et planifiée dans le temps. La section de fonctionnement reste cependant à surveiller dans les 3 années à venir afin d'éviter un effet « ciseau » entre les recettes et les charges générales de la commune qui prennent inévitablement une hausse régulière par effet mécanique. C'est pourquoi, l'équipe municipale souhaite appliquer une légère hausse de la fiscalité locale de l'ordre de 6%, pour l'année 2010, qui reste cependant contrôlée et demeure peu élevée par rapport à la moyenne des Yvelines et du territoire national.

Il convient également de rester prudent face à la réforme de la Taxe Professionnelle qui doit, en théorie, maintenir le taux de recettes actuelles pour 2010.

Afin de pouvoir établir une planification de la dépense et des projets de développement en matière d'infrastructure, les élus ont souhaité établir, dans le cadre d'une démarche responsable, un plan d'action municipal à 4 ans qui peut être réajusté annuellement en fonction de la conjoncture et qui permet une projection à moyen terme solidifiée par une stratégie financière étudiée.

### *Les grandes lignes du plan d'action municipal*

L'audit concernant la situation de notre patrimoine bâti, au demeurant très bien développé sur notre village, révèle un constat très net de vieillissement de nos installations. Il est donc plus que nécessaire de s'attaquer à la rénovation de ce patrimoine comme notamment l'école B. Deniau et la résorption de ses préfabriqués (subventionnée à 50% par le Conseil

Général), le complexe sportif qui ne répond plus aux besoins d'un collège de 700 élèves et aux normes de pratique de la compétition sportive dans le milieu associatif (subventionné à 60% par le Conseil Général) et de la rénovation des ateliers municipaux devenue plus qu'urgente devant la mise en conformité obligatoire de bâtiments techniques (subventionnée par la Dotation Globale d'Équipement).

L'équipe municipale souhaite également redonner un nouveau souffle au centre village en étudiant une restructuration de l'environnement urbain afin de faciliter l'ambiance commerciale et l'accès aux services. La création du nouveau parking et de la halle couverte au cœur du village lance la reconquête urbaine dynamique pouvant accueillir de nouveaux commerçants et services ainsi que quelques habitations tournées vers une génération de primo-accédants.

L'entretien des voiries et l'enfouissement des réseaux font aussi partie d'une planification triennale permettant d'obtenir également des subventions auprès du Département.

Il a donc été envisagé, au cours de ce mandat, d'une part de préparer une base solide d'étude pour l'avenir proche notamment pour le réaménagement du centre village et d'autre part de remettre à niveau de fonctionnement les bâtiments communaux accueillants du public.

#### **TABLEAU COMPARATIF DE LA FISCALITE**

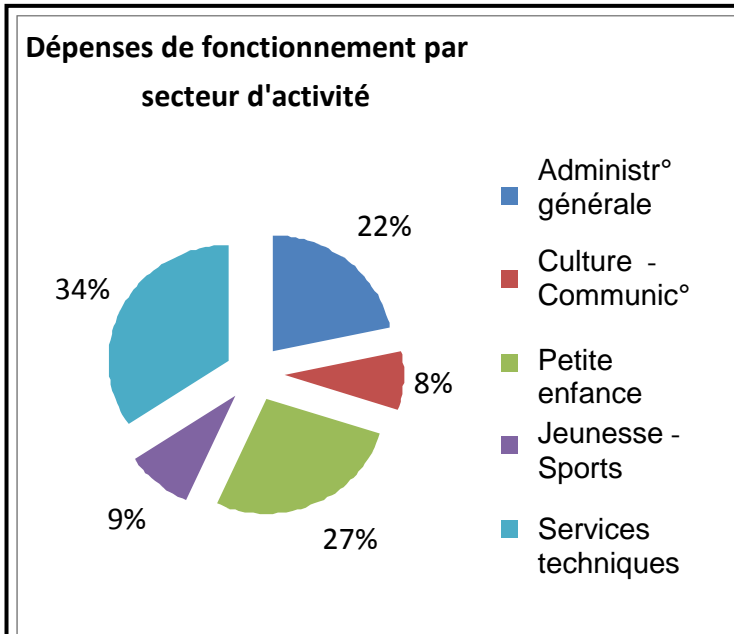
	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
France	14,97%	19,32%	45,50%
Yvelines	12,69%	14,84%	55,24%
Feucherolles 2009	8,46%	11,36%	85,90%
Feucherolles 2010	8,97%	12,04%	85,90%

La nouvelle fiscalité repose désormais sur les trois taxes, sachant que la taxe professionnelle est levée directement par l'État et que la commune n'est plus décisionnaire en la matière. La notification 2010 nous est parvenue en date du 2 février et s'élève à 320 196€. D'autre part, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les participations fiscalisées ou budgétisées feront l'objet d'une prochaine délibération, la commune ne disposant pas encore des éléments financiers nécessaires.

## Le Budget Primitif à la loupe

Le budget 2010 a été voté le 9 février 2010 par le Conseil municipal.

Il tient compte des recettes attendues et permet d'assumer le fonctionnement de la mairie, d'entretenir les bâtiments et les espaces verts et de réaliser les investissements nécessaires.



En section de fonctionnement, les coûts restent maîtrisés d'un budget à l'autre. On peut constater dans les prévisions budgétaires, une stagnation des charges générales grâce au travail d'analyse budgétaire affiné des services communaux, couvrant cependant des prestations nouvelles comme la création d'un centre de loisirs avec les services de l'IFAC.

Par ailleurs, la masse salariale des agents communaux reste contenue bien que des mouvements de personnel aient permis le recrutement d'un garde urbain, d'un responsable jeunesse et sports et de deux apprentis.

On peut également constater des charges financières en légère augmentation, celles-ci étant dues au remboursement de l'emprunt en cours qui est en légère croissance lui aussi.

Face à ces dépenses courantes, les recettes sont en hausse modérée avec une fiscalité raisonnable et adaptée.

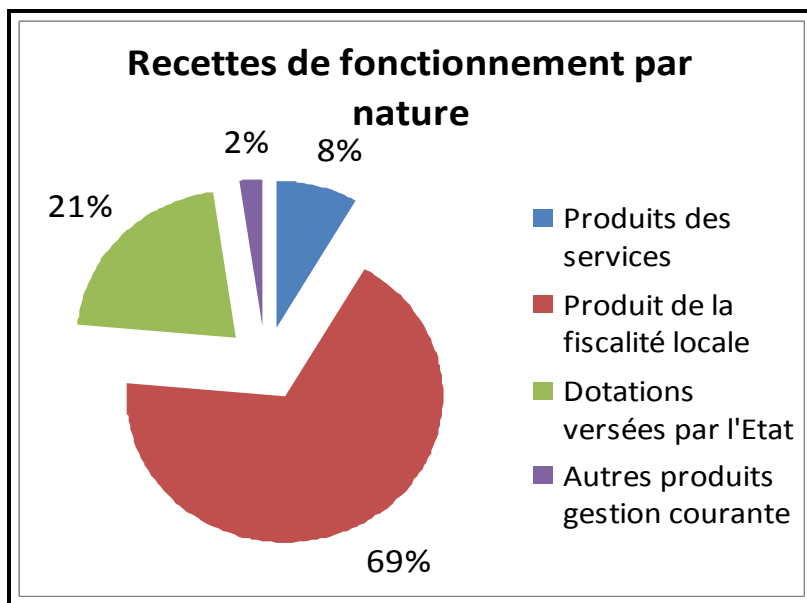
### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les postes les plus importants concernent les missions fondamentales d'une collectivité territoriale dans les secteurs primordiaux que sont les services techniques, le service scolaire ainsi que le domaine de l'administration générale.

DEPENSES	MONTANT
Charges à caractère général	1 467 300,00
Charges de personnel et frais assimilés	1 270 000,00
Autres charges de gestion courante	321 700,00
Charges financières	21 200,00
Charges exceptionnelles	2 000,00
Virement à la section d'investissement	842 438,02
Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 500,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 025 138,02</b>

Les recettes de fonctionnement venant équilibrer ces dépenses émanent essentiellement de l'Etat et de la fiscalité locale

RECETTES	MONTANT
Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	691 705,02
Atténuations de charges	20 000,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	278 000,00
Impôts et taxes	2 268 768,00
Dotations, subventions et participations	713 545,00
Autres produits de gestion courante	45 000,00
Produits financiers	120,00
Produits exceptionnels	8 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 025 138,02</b>



En section d'investissement, le programme inscrit au BP 2010 pour un montant général de **3 659 267,41€** comportera principalement les travaux suivants :

Programme d'investissement des équipements 2010	Dépenses	Subventions	Récupération TVA	Recettes cumulées	Part résiduelle communale
Mairie (mobilier, matériel, études, véhicule)	85 280		13 203	13 203	72 077
Parc des sports	22 600		3 499	3 499	19 101
Travaux dans les écoles	160 000		24 771	24 771	135 229
Travaux dans divers bâtiments	50 000		7 741	7 741	42 259
Travaux de rénovation de l'église (tranches conditionnelles)	310 000	215 133	47 994	263 127	46 873
Travaux Voirie & Espaces verts	466 000	171 800	72 146	243 946	222 054
Construction d'une halle de marché	322 000	90 000	49 852	139 852	182 148
Travaux de rénovation de la Petite gare	135 000		20 901	20 901	114 099
Travaux Bernard Deniau	360 000	180 000	55 735	235 735	124 265
Réhabilitation du centre technique municipal	270 000		41 801	41 801	228 199
Installations sportives (terrain synthétique)	720 000	360 000	111 470	471 470	248 530
<b>TOTAL</b>	<b>2 900 880</b>	<b>1 016 933</b>	<b>449 114</b>	<b>1 466 047</b>	<b>1 434 832</b>

Espérant que ces quelques éléments d'information budgétaire vous auront permis un éclairage averti sur les finances de notre village.

Très cordialement,  
votre Maire,  
Patrick LOISEL